



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 14 décembre 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 2
Nombre de votants :
Votes pour :
Votes contre :
Abstentions :
Date de la convocation : 10/11/2015

**Délibération n° C 2015-31**

**Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacques FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Marie-Christine DALLOZ ; Messieurs Bernard AMIENS, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Jean-Daniel MAIRE a donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

**Membres de droit à voix consultative**

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2<sup>ème</sup> classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale Adjointe des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) Monsieur Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-29 du 29 octobre 2015 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 décembre 2015 ;

Vu les observations de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 7 décembre 2015 ;

Vu les observations du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 7 décembre 2015 ;

Vu les observations du Comité Technique du 8 décembre 2015.

---

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016**

### **I - Objectifs et obligations légales :**

Le Conseil d'Administration est invité à tenir le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour discuter des grandes orientations du prochain Budget Primitif, conformément aux prescriptions de l'article L 3312-1 du CGCT concernant les Départements et transposées aux SDIS. La tenue du DOB est obligatoire et ce, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- d'informer sur la situation financière de l'établissement public et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- l'analyse de la situation financière du SDIS,
- les actions prioritaires pour 2016 et les moyens de financement associés.

Le SDIS, financé à 96 % par les collectivités, sera de fait confronté à une stagnation dans le meilleur des cas, voire à une diminution de ses recettes à l'avenir. En effet, les collectivités locales, sont, d'une part dans une incertitude institutionnelle certaine, d'autre part confrontées à une diminution sans précédent de leurs dotations.

En conséquence, la mise en place de politiques de maîtrise des dépenses s'impose comme un enjeu budgétaire quasiment unique.

En plus d'une interrogation sur nos modes de gestion (dématérialisation, coopération, mutualisation quand cela est pertinent...), les collectivités vont devoir se recentrer sur le cœur de leurs missions et faire des choix quant à la fonction et à l'opportunité de leurs dépenses, face à une demande en services publics forte de la part des usagers et ce dans de nombreux domaines mais peut-être plus particulièrement dans les domaines sociaux, de la santé et des secours d'urgence.

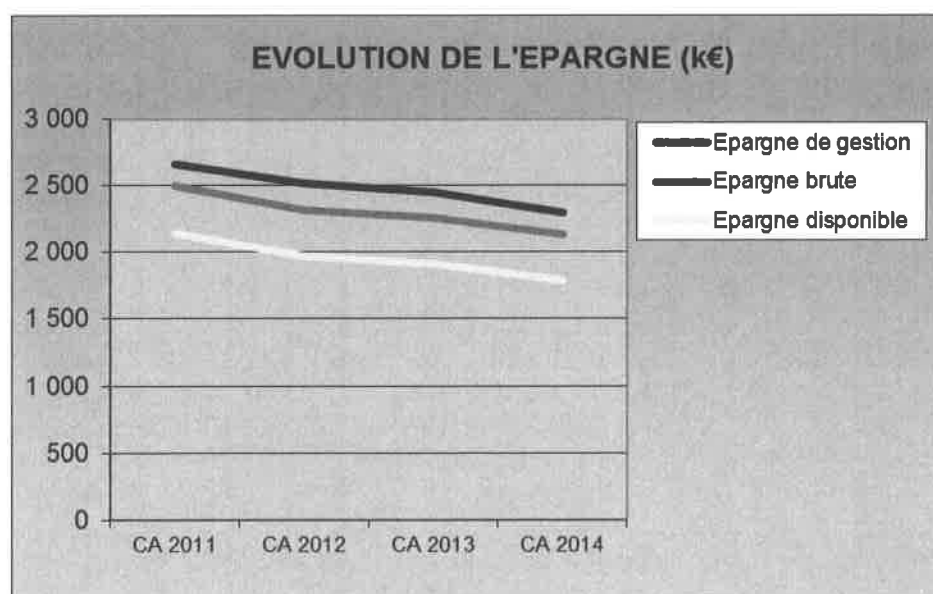
Pour ce qui concerne l'investissement, le SDIS l'a déjà volontairement limité à ses ressources propres puisqu'il a eu peu recours à l'emprunt jusqu'à présent. Pour autant, il sera peut-être nécessaire de faire des choix quant aux types ou aux volumes des investissements à réaliser afin de maintenir la dotation aux amortissements dans un volume supportable pour la section de fonctionnement. Les gisements d'économies se situent donc sur les dépenses de fonctionnement qui concernent quasiment intégralement le service rendu aux usagers. Des choix devront donc être opérés.

**La gestion des services publics reste au cœur  
de la problématique soulevée par les contraintes de ressources.**

## **II – Analyse financière du fonctionnement du SDIS :**

### **A – Evolution des résultats :**

Libellé	CA 11	CA 12	% évol.	CA 13	% évol.	CA 14	% évol.
<b><u>Dép. réelles de gestion</u></b>	<b>13 790</b>	<b>14 392</b>	<b>4,37%</b>	<b>14 739</b>	<b>2,41%</b>	<b>14 789</b>	<b>0,34%</b>
* frais de personnel	10 738	11 254	4,81%	11 651	3,53%	11 783	1,13%
* autres dépenses	3 052	3 138	2,82%	3 088	-1,59%	3 006	-2,66%
<b><u>Rec. réelles de fonctionnement</u></b>	<b>16 449</b>	<b>16 908</b>	<b>2,79%</b>	<b>17 188</b>	<b>1,66%</b>	<b>17 089</b>	<b>-0,58%</b>
* participations des membres	15 065	15 448	2,54%	15 846	2,58%	15 840	-0,04%
* autres participations	775	748	-3,48%	732	-2,14%	756	3,28%
* autres recettes	609	712	16,91%	610	14,33%	493	19,21%
<b><u>Epargne de gestion</u></b>	<b>2 659</b>	<b>2 516</b>	<b>-5,38%</b>	<b>2 449</b>	<b>-2,66%</b>	<b>2 300</b>	<b>-6,09%</b>
Intérêts et frais financiers (hors ICNE)	162	197	21,60%	190	-3,55%	164	13,68%
<b><u>Epargne brute</u></b>	<b>2 497</b>	<b>2 319</b>	<b>-7,13%</b>	<b>2 259</b>	<b>-2,59%</b>	<b>2 136</b>	<b>-5,45%</b>
Capital	354	352	-0,56%	350	-0,57%	344	-1,71%
<b><u>Epargne disponible</u></b>	<b>2 143</b>	<b>1 967</b>	<b>-8,21%</b>	<b>1 909</b>	<b>-2,95%</b>	<b>1 792</b>	<b>-6,14%</b>



La diminution des épargnes débutée en 2012 et confirmée en 2013 s'accroît. Bien que restant supérieures à celles de 2010, cette évolution à la baisse pourrait perdurer dans les années à venir, compte tenu de la situation financière de nos financeurs et du profil de nos recettes.

#### B – Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées à 96 % des contributions des Collectivités et compte tenu des fortes contraintes qui pèsent sur leurs recettes propres, seule la contribution du Département augmenterait en 2016 **pour combler une partie de la prise en charge de dépenses de 2014 et 2015 reportées sur les exercices ultérieurs**. La contribution des Communes et EPCI resterait identique à celle de 2015.

Les autres recettes pourraient diminuer en 2016 par suite de la réalisation en 2015 de recettes afférentes à l'exercice 2015 alors qu'habituellement un report sur l'année N + 1 de certaines recettes était opéré.

#### C – Les dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement est essentiellement impactée par l'évolution des charges de personnels qui représentent plus des deux tiers de nos dépenses.

Les dépenses réelles de gestion augmentent de 7,25 % entre 2011 et 2014. Cette augmentation concerne essentiellement les charges de personnel, puisque les autres dépenses diminuent depuis 2013.

Pour 2016 la première ébauche de Budget Primitif laisse entrevoir :

Au chapitre 011 – dépenses courantes :

- Diminution de 52 000 € des crédits affectés, tout en maintenant des crédits suffisants pour le paiement notamment des assurances, des énergies et des diverses dépenses résultant de la signature de contrats (entretien des bâtiments notamment, téléphonie...).
- Poursuite des efforts de rationalisation en matière de commandes de fournitures administratives,
- Poursuite des efforts en matière de rationalisation de la consommation des fluides,
- Réflexion sur les types d'investissements à réaliser de manière prioritaire pour tenter de ne pas alourdir la dotation aux amortissements,

Au chapitre 012 – charges de personnel :

- des charges concernant les fonctionnaires et les contractuels en augmentation de 46 000 € pour les avancements d'échelon, les reclassements. Pour parvenir à ce montant beaucoup plus faible que les années antérieures, il a été décidé :
  - o de mettre fin aux emplois d'avenir et d'une manière générale aux contrats pour surcroît de travail ou pour remplacement en cas d'absence prolongée,
  - o de maintenir le gel de trois postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels et d'en envisager un quatrième.

Enfin, il convient ici de préciser que la politique RH du SDIS suivrait la politique RH du Conseil Départemental pour la politique d'avancements d'échelons et de promotions de grades.

- Pour ce qui concerne les Sapeurs-Pompiers Volontaires, les crédits inscrits au BP 2014 se sont avérés insuffisants en raison :
  - o d'une part d'une sous-estimation de ceux-ci de l'ordre de 150 000 €,
  - o d'autre part d'une surconsommation évaluée à plus de 180 000 € dont :
    - 63 300 € suite à l'augmentation du coût horaire des vacances,
    - 55 800 € suite à l'augmentation de l'activité opérationnelle,
    - 13 900 € suite à l'augmentation du nombre des gardes effectuées,
    - 5 200 € suite à l'augmentation du nombre des astreintes effectuées,
    - le reste étant dû essentiellement à l'augmentation de la formation et des manœuvres.

Compte tenu de la très forte diminution des excédents de fonctionnement à reporter, il n'a pas été possible d'abonder les lignes de vacations à payer, ce qui a entraîné le paiement de 300 000 € afférents à l'exercice 2014 sur l'exercice 2015.

*Ainsi, au regard des réalisations 2014, force est de constater qu'aucune démarche volontariste n'a été diligentée pour enrayer cette dérive. C'est même un certain immobilisme qui a prévalu, puisque les crédits 2015 ont de nouveau été sous évalués et qu'aucune mesure véritablement structurelle n'a été annoncée lors du DOB 2015. La combinaison de ces éléments a, inéluctablement, conduit à une aggravation d'une situation qui, aujourd'hui, s'impose à nous et me somme d'agir.*

*En effet, à ce jour, l'estimation des vacations restant à payer s'élève à plus de 800 000 €. Malgré l'inscription de 118 000 € en Décision Modificative n°3, c'est près de 700 000 € qui devront faire l'objet d'un report de paiement sur l'exercice 2016.*

*C'est pourquoi 200 000 € de la contribution du Département sont exclusivement affectés au rattrapage de ce report. Celui-ci s'étalera dans le temps et trouvera sa résorption par l'effort de tous, au plus tard en 2018.*

*L'inscription budgétaire dédiée aux seules vacations 2016 n'augmentera donc pas par rapport à 2015, mais s'accompagnera de mesures visant à diminuer la masse annuelle des vacations.*

*Ces efforts pourraient être de plusieurs ordres :*

- Transformation des effectifs cibles des CIS en effectifs plafonds,
- Réduction des coûts de formation,
- Adaptation de la permanence opérationnelle et/ou de son indemnisation, sans toutefois obérer nos capacités opérationnelles.

Enfin le rattrapage de l'allocation de fidélité est suspendu pour l'instant (après 3 ans de rattrapage et 60 % déjà couverts).

Les autres charges de fonctionnement sont en diminution pour ce qui concerne les dépenses courantes, malgré (voir ci-dessus) l'augmentation de certaines d'entre elles. Cependant compte tenu de leur montant, elles ne laissent que peu de marges de manœuvre.

Les dépenses obligatoires (amortissements et intérêts des emprunts) augmentent pour la dotation aux amortissements (compte tenu de la politique d'investissement volontariste) et diminuent pour ce qui concerne les intérêts des emprunts.

**Compte tenu de ce qui précède,  
il sera nécessaire de faire des choix structurels  
tout en veillant à sauvegarder nos capacités  
à assurer le service public**

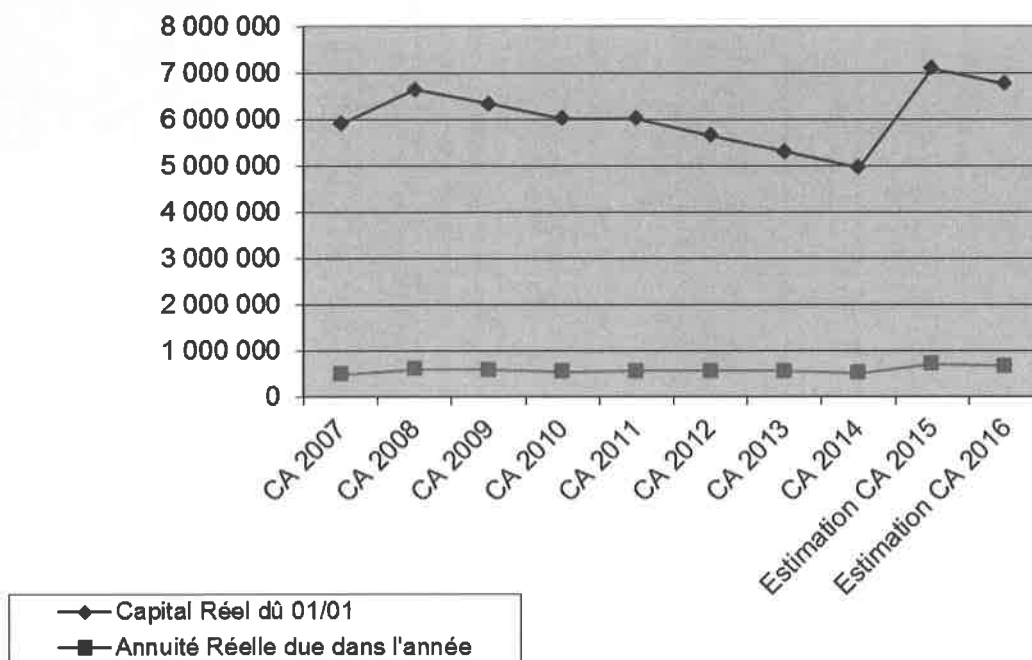
Si toutefois les pistes d'économies évoquées ci-dessus étaient insuffisantes, d'autres pistes pourraient être explorées ou accentuées :

- Regroupements de centres avec ou sans suppression d'implantations physiques,
- Mutualisation ou regroupements de services,
- ...

### **III – La capacité d'investissement du SDIS :**

Ainsi que l'on a pu le voir plus haut, l'épargne disponible tend à se tasser, notons cependant que le SDIS n'est pas très endetté et qu'il a emprunté pour le compte du département lors de la construction de la caserne du Grand Dole.

## EVOLUTION DE L'ETAT DE LA DETTE DE 2007 A 2016



Pour autant, les propositions d'investissement du SDIS restent ambitieuses en ce qui concerne le casernement et le parc roulant notamment tout en veillant à ne pas trop alourdir la charge de fonctionnement par l'évolution de la dotation aux amortissements. Un emprunt de 1 240 000 € est inscrit au Budget Primitif dans l'éventualité de sa nécessité pour le financement de la nouvelle caserne de Lons-le-Saunier. Les autres lignes d'investissement sont estimées de façon à répondre aux strictes nécessités pour les usagers et le service.

### **IV – Les investissements pour 2016 :**

#### **A – Constat :**

Le SDIS effectue des investissements pour environ 3 500 000 € par an (2014 et 2015 ont enregistré un pic suite à l'inscription du programme de construction de la caserne de Dole).

Une grosse part de ces investissements concerne le renouvellement du matériel roulant et la construction ou la rénovation de casernes.

Il convient de persévérer dans l'effort d'équipement tant en matière de casernes que de matériels et équipements divers, afin de maintenir un bon niveau de renouvellement et d'entretien, dans un but de préservation du patrimoine du SDIS.

#### **B - Les investissements prévisionnels**

A ce stade, les prévisions 2016 sont les suivantes :

### 1/ Casernes et autres bâtiments :

- Caserne de Lons-le-Saunier :
  - o 2 550 000 € en dépenses,
  - o 1 310 000 € en recettes (subventions),
  - o 1 240 000 € en recettes (emprunt).
- Caserne de Dole :
  - o 196 000 € en recettes (subventions du Grand Dole).
- Caserne de Chaussin :
  - o 70 050 € en recettes.
- Caserne des Rousses :
  - o 372 000 € en dépenses,
  - o 212 000 € en recettes.
- Caserne de La Marre :
  - o 9 000 € en recettes.
- Caserne de Chaumergy :
  - o 5 500 € en recettes.
- Caserne de La Bienne, suite à la fusion des centres de La Bienne / La Vallée :
  - o 35 000 € en recettes.
- Caserne du Finage :
  - o 800 € en recettes.
- Caserne d'Andelot-en-Montagne :
  - o 379 000 € en dépenses,
  - o 99 500 € en recettes.
- Des crédits à hauteur de 519 000 € sont également inscrits pour l'amélioration des infrastructures, des autres casernes et de l'atelier.
- Enfin, à ce stade, une somme de 536 000 € reste disponible et pourrait d'ores et déjà être fléchée sur des travaux de rénovation ou de construction d'autres casernes comme Arbois, Arinthod ou Les Combes.

### 2/ Equipement matériel et parc automobile :

- Pour renouveler le parc automobile il serait nécessaire de prévoir une dotation de 1 244 000 €.

### 3/ Autres équipements :

- Des dotations ont été prévues pour le renouvellement du matériel des équipes spécialisées, de sport, des équipements médico-secouristes, informatiques et de communication, ainsi que pour l'habillement des sapeurs-pompiers à hauteur de 778 193 €.
- Enfin, les autres dépenses (à hauteur de 943 181 €) concernent essentiellement le paiement du capital des emprunts (481 620 €) et la neutralisation des amortissements (452 561 €).

Hormis les subventions des Communes ou EPCI pour la rénovation ou la construction des casernements (détaillés ci-dessus), l'essentiel des recettes est constitué de la dotation aux amortissements (2 910 370 €) et du FCTVA (900 000 €).

## PROPOSITION DE PLAN D'ECONOMIES

Depuis plusieurs années déjà, le SDIS a entrepris de rationaliser ses dépenses de fonctionnement, ainsi, le chapitre 011 (dépenses courantes) a diminué et ce malgré les augmentations contractuelles et de certaines prestations (énergies). Pour autant, les dépenses globales de la section de fonctionnement ne cessent d'augmenter suite à plusieurs phénomènes, dont certains liés aux dépenses obligatoires :

- Une dotation aux amortissements toujours plus importante, suite à la politique volontariste en matière d'équipements structurants (véhicules, casernements, autres équipements),
- Des dépenses de personnels en hausse de par le GVT et la politique d'avancement, mais aussi de par l'augmentation de l'activité opérationnelle entraînant une hausse des indemnités dues aux SPV.

Jusqu'à il y a peu, les collectivités qui nous financent et notamment le Département ces dernières années ont augmenté leur contribution afin de faire face à ces phénomènes, mais aujourd'hui, avec la diminution des dotations, elles ne pourront plus suivre ces évolutions, aussi il est nécessaire que le SDIS, à l'instar des autres collectivités s'interroge sur son fonctionnement et prenne des mesures structurelles destinées à contenir voir à diminuer ses dépenses. En parallèle, il doit également réfléchir à ses autres recettes pour tenter de les augmenter.

Vous trouverez en annexe un tableau chiffré des économies possibles dans divers domaines.

**Il nous est demandé de bien vouloir débattre :**

- **des orientations budgétaires pour l'exercice 2016,**
- **des pistes d'économies à mettre en œuvre dans le futur.**

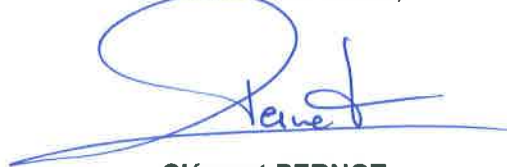
---

### DECISION N° C 2015-31 DU 14 DECEMBRE 2015

**Le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et des pistes d'économies à mettre en œuvre dans le futur.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **23 DEC. 2015**  
Affiché le **31 DEC. 2015**  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**

